

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 304

présenté par
M. Pont

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 32, substituer au mot :

« dispositions »

les mots :

« obligations instituées en application »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.